Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM0202266-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 26 janvier 2026
Date de publication : 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six
Le deux février, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Richard DUMONT – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON
- Marcel TALVAS à André LOMENECH
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Hélène LEFORT
- Jérôme FALQUERO à François EZANNO

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE LORIENT AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM0202266-DE

AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE LORIENT AGGLOMERATION

Par délibération du 25 juin 2019, Lorient Agglomération a adopté sa Convention intercommunale d'attribution (CIA) pour une durée de 6 ans.

Créée par la Loi Egalité Citoyenneté de 2017, la Convention intercommunale d'attribution est un document contractuel et opérationnel qui porte sur les engagements des principaux acteurs en matière d'attribution de logements sociaux.

Elle s'intègre dans les prérogatives de la Conférence Intercommunale du Logement qui a élaboré préalablement les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre, approuvé lui-même par délibération communautaire le 18 décembre 2018. La CIA a été élaborée dans une démarche partenariale réunissant les services de l'Etat, les élus, les organismes de logements sociaux actifs du territoire et les partenaires associatifs.

Le présent avenant apporte deux modifications à la CIA.

D'une part, la loi a introduit un nouvel objectif d'attribution de logements sociaux au sein de la convention intercommunale d'attribution en faveur des « travailleurs essentiels », fixé par la conférence en janvier 2024 à 22 professions.

D'autre part, la Convention Intercommunale d'Attribution étant arrivée à échéance en juin 2025, une prolongation de la convention pour une durée supplémentaire de deux années créerait l'opportunité de lancer un chantier participatif autour de la révision de la CIA avec les nouveaux exécutifs communaux et intercommunaux.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant à la Convention intercommunale d'attribution,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN

Fabrice VELY